

29 / 06 / 2010

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2010
MAIN-NUE PLACE LIBRE
NATIONALE A
1er TOUR

S A M E D I 3 J U I L L E T 2 0 1 0

→ **A ARBERATS**

R1 17h S.A. Mauléonais 1 – Mauléon C/ Zaharrer Segi 1 – St Etienne de Baigorry
Latchère Michel / Ithurralde Eric Olçomendy Mattin / Olhagaray Mathieu
Pays-Basque 6 Pays-Basque 7

Délégué sportif Jean Louis PREBENDE (06.77.87.86.23)
Juges-arbitres A désigner

D I M A N C H E 4 J U I L L E T 2 0 1 0

→ **A ST MARTIN de HINX**

R2 16h U. S. St Palais Amikuze 1 C/ Les Jeunes St Martin – Salies de Béarn
Jauréguy Gilles / Lucu Ximun Hiriberonde Iñaki / Lamure Yves
Pays-Basque 5 Béarn 1

Délégué sportif Hervé BEDERE (06.50.82.69.31)
Juges-arbitres Laurent GARBAY – Francis DOSBA

La ligue des Landes n'engageant aucune équipe en Cadets et en Juniors, les équipes suivantes sont directement qualifiées pour les 1/8èmes de Finale :

Cadets :

R1 Goizeko Izarra 1 – St Jean Pied de Port (Pays-Basque 8)
R2 Itsasuarrak 1 – Itxassou (Pays-Basque 7)

Juniors :

R1 Oztibartarrak 1 – Larceveau (Pays-Basque 8)
R2 U.S. St Palais Amikuze 2 (Pays-Basque 7)

LE PRESENT AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION

CHAQUE JOUEUR DOIT OBLIGATOIREMENT PRESENTER SA LICENCE AU DELEGUE SPORTIF

Les reports de parties pour cause d'intempéries se feront obligatoirement le lendemain.



L'équipe nommée en premier jouera OBLIGATOIREMENT en chemise à la couleur de son club ou en rouge.

L'équipe nommée en second jouera OBLIGATOIREMENT en chemise à la couleur de son club ou en blanc.

Si les deux équipes ont la même couleur de chemise, l'équipe nommée en second jouera en blanc.

➤ 1/8èmes de Finale Samedi 10 Juillet 2010 à Villefranque – St Martin de Hinx – Hasparren (Celhay)

1/4 de Finale Samedi 17 Juillet 2010 à Villefranque – St Etienne d'Orthe
Dimanche 18 Juillet 2010 à Macaye

1/2 Finales Samedi 24 Juillet 2010 à Rivière – Hasparren
Dimanche 25 Juillet 2010 à Cambo les Bains

FINALES Lundi 9 Août 2010 à Rivière (Juniors – Nationale B)
Dimanche 15 Août 2010 à St Etienne de Baïgorry (Cadets – Nationale A)

LE DELEGUE SPORTIF est prié de communiquer les résultats **A L'ISSUE**
DES PARTIE(S) au répondeur de la F.F.P.B. (05.59.59.22.34)

LES FEUILLES DE RESULTATS SONT A RETOURNER A LA F.F.P.B.